

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital,

Vu le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Dahir n°1.19.11 du 11 mars 2019 (04 rajab 1440) portant nomination de Monsieur DRISSI MELYANI Sidi Mohammed en qualité de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;

Vu la loi cadre au titre de l'année 2019.

Décide

Article 1 : l'Agence de Développement du Digital (ADD) organise un concours pour le recrutement de **Deux (02) agents d'exécution et de maîtrise**, titulaires de :

- **Deuxième année baccalauréat ;**
- **Permis de conduire « type B » ;**
- **Expérience exigée de 3 ans.**

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats :

- De nationalité marocaine ;
- Agés de 18 ans au moins et 40 ans au plus au 18 novembre 2019.

Article 3 : Déroulement du concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées aux articles 1 et 2.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase participeront au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Durée	Coefficient
Epreuve écrite : Portant sur la discipline demandée et/ou sujet d'actualité.	3H	2
Epreuve orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé	20 à 30 min	3

- L'épreuve écrite aura lieu à Rabat ;
- Est considérée comme convocation, la publication des listes des candidats retenus pour participer à l'épreuve écrite ainsi que le lieu et la date de l'épreuve, sur le portail : www.emploi-public.ma et dans les locaux de l'Agence ;
- L'épreuve orale aura lieu à Rabat ;
- Est considérée comme convocation, la publication des listes des candidats retenus pour participer à l'épreuve orale ainsi que le lieu et la date de l'épreuve, sur le portail : www.emploi-public.ma, et sur le site de l'Agence (www.add.gov.ma).

L'entretien avec le jury vise l'évaluation des éléments suivants :

- Connaissances se rapportant à la discipline demandée ;
- Connaissances Générales ;
- Comportement et Communication.

La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente sont arrêtées par ordre de mérite.

Article 4 : Dossier de candidature :

Le dossier de candidature (scanné et envoyé obligatoirement par voie électronique à l'adresse mail : recrutement@add.gov.ma) est constitué des pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature dûment renseigné ;
- Un Curriculum Vitae avec une photo récente ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat/diplôme demandé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du permis de conduire ;
- Copie certifiée conforme des certificats obtenus le cas échéant ;
- Une copie du bulletin officiel portant équivalence du diplôme demandé le cas échéant ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation justifiant

- l'expérience requise ;
- Attestation de travail le cas échéant ;
 - Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN ;
 - Les dossiers de candidature doivent **être envoyés au plus tard** à l'adresse suivante : recrutement@add.gov.ma, avant le à 00h00.

20 NOV. 2019

Sera rejeté tout dossier :

- Non enregistré via l'adresse mail dédiée à cette opération de recrutement ;
- Incomplet ou contenant des copies des pièces non certifiées conforme à l'original ;
- Parvenu à l'Agence de Développement du Digital hors délai.

Le Directeur Général
Agence de Développement du Digital

Sidi Mohammed DRISSI MELYANI